



13 novembre 2020 Volume 21, numéro 11

DÉCORATION DE NOËL

Afin de mettre un peu de joie dans cette période particulière, le conseil municipal invite les résidents de Chambord à installer leurs décorations de Noël plus tôt cette année.



COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DU PAVILLON DU GOLF DES CÈDRES DE CHAMBORD

La Coopérative de solidarité du pavillon du golf des cèdres de Chambord vient de terminer sa saison au 31 octobre 2020. Celle-ci a été particulièrement difficile avec la pandémie qui est arrivée au printemps dernier. Nous avons vécu beaucoup d'incertitude et cela a nécessité beaucoup d'ajustements pour se conformer aux mesures sanitaires afin d'offrir une sécurité à nos golfeurs. Une saison qui a tout de même obtenu des résultats intéressants avec plus de 6 881 passages quotidiens. Nous croyons que cette infrastructure est un atout pour la Municipalité de Chambord en terme de loisirs et au plan économique pour les commerçants chambordais. Nous tenons à remercier tous nos bénévoles ainsi que nos partenaires : le Gouvernement du Québec (SEMO), la SADC ainsi que la Municipalité de Chambord. Ces partenaires sont indispensables à la viabilité de notre organisme.

La direction

PANIER DE NOËL



Pour ceux et celles qui ont besoin d'un panier de Noël, vous pouvez en faire la demande **jusqu'au 15 décembre 2020**.

Vous pouvez le faire les **lundis, mardis et jeudis** en téléphonant au Presbytère de Chambord au **418 342-6414** ou en tout temps, à madame Marie-Claude Boivin au **418 342-6247** ou à madame Suzie au **418 342-6575**.

HORAIRE DES FÊTES MAIRIE

Veuillez prendre note que les bureaux de la Mairie seront fermés du 23 décembre 2020 au 5 janvier 2021 inclusivement.

Joyeuses Fêtes !



PAROISSE ST-LOUIS DE CHAMBORD

Attention - zone rouge

- La messe du dimanche n'aura plus lieu jusqu'à nouvel ordre ;
- Il y aura une messe tous les mercredis à 16 h à la sacristie de l'église, avec mesures sanitaires à respecter ;
- La Chapelle d'Adoration au presbytère est ouverte de 8 h à 16 h, pour les paroissiens(nes) qui veulent venir prier ou se recueillir.

Naturellement, il y a des mesures sanitaires à respecter, elles sont inscrites à l'intérieur de la Chapelle. Merci d'en prendre considération.

TABLE DE CONCERTATION DES ORGANISMES DE CHAMBORD

C'est avec beaucoup de fierté que la Table de concertation des organismes de Chambord tient à remercier et féliciter les organismes qui se sont impliqués dans la fête de l'Halloween.

Votre grande participation a démontré le lien de solidarité des organismes de Chambord ! Merci également à la Municipalité et à la coordonnatrice des loisirs madame Laurette Crozet pour cette belle activité ! Bravo !

DANS CE NUMÉRO		
PAGE 1	PAGE 2	Page 4
Mairie et horaire des Fêtes	Chronique du conseil	Chronique du conseil (suite)
Friperie chez Mar-Jo	Page 3	Maison des Jeunes L'Entre-Parentèse
Paroisse St-Louis de Chambord	Chronique du conseil (suite)	Bibliothèque de Chambord
Table de concertation des organismes		Info Municipalité

Séance extraordinaire du 19 octobre 2020**DÉCOMPTÉ PROGRESSIF #3 – PROLONGEMENT DE LA RUE DE L'AVENIR**

Le conseil municipal a accepté le décompte progressif numéro 3 de la firme Construction Rock Guay et fils, tel qu'approuvé par l'ingénieur Francis Leclerc, surveillant de chantier de la MRC du Domaine-du-Roy, au montant de 141 756,58 \$ plus taxes, pour le prolongement de la rue de l'Avenir.

RENOUVELLEMENT DES CONTRATS POUR L'ENTRETIEN HIVERNAL DES VOIES PRIVÉES OUVERTES AU PUBLIC PAR TOLÉRANCE DU PROPRIÉTAIRE OU DE L'OCCUPANT SITUÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD (2020-2021)

Entrepreneur	Secteur	Montant par année avec taxes
9007-3255 Québec inc.	De la Pointe	28 743.75 \$
Ferme Alexandre Boily	Val-Jalbert	20 667.34 \$
Groupe 3D	Nord-Est	25 696.90 \$
2553 – 7317 Québec inc.	Sud-Est	8 468.40 \$
Ferme Gerrylin	De la Pointe	1 718.88 \$

Séance ordinaire du 2 novembre 2020**AVIS DE MOTION**

Règlement 2016-566 ayant pour objet la création d'une réserve financière pour le financement d'un fonds de développement économique et abrogeant le règlement 2019-654. Le projet de règlement vise à confirmer la composition du comité formé de deux élus, d'un représentant de la Corporation de développement et de deux citoyens.

Règlement 2020-694 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau. Il a pour objet d'imposer la mise en place, le maintien et l'entretien d'appareils destinés à réduire les risques de dysfonctionnement d'un système d'alimentation en eau ou d'égout et d'exonérer la Municipalité en cas de non-respect de ce règlement.

Règlement 2020-695 modifiant le règlement 2020-687 ayant pour objet de décréter un sens unique et d'interdire le stationnement dans la rue Vallée et d'interdire le stationnement dans la rue de la Plaine. La modification proposée est de permettre le stationnement du côté opposé du corridor scolaire sur la rue Vallée.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 2020-689 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2004-16 CONCERNANT LES CHIENS

Le règlement vise à interdire les chiens sur les plages municipales.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 2020-693 RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE CENT-TRENTE-HUIT-MILLE-NEUF-CENT-CINQUANTE DOLLARS (138 950 \$) POUR L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS NEUFS

Après analyse pour trouver un équipement fonctionnel toutes les saisons, le conseil municipal désire procéder à l'achat d'un tracteur sur roues, un interchange grappe

souffleuse avant, une souffleuse à trottoir et un épandeur de sable pour l'entretien hivernal de trottoirs et pour l'entretien estival du territoire. Le conseil municipal a donc adopté un règlement d'emprunt de 138 950 \$ qui sera remboursé sur une période de 15 ans.

POLITIQUE D'AIDE AU FONCTIONNEMENT DES ORGANISMES

La Municipalité a procédé à une mise à jour de sa Politique d'aide au fonctionnement des organismes.

PROTOCOLE D'ENTENTE – CLUB SPORTIF

Le conseil municipal a accepté le renouvellement du protocole d'entente avec le Club sportif.

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES 2021

Lundi 11 janvier	Lundi 5 juillet
Lundi 1 février	Mardi 3 août
Lundi 1 mars	Mardi 7 septembre
Lundi 5 avril	Lundi 4 octobre
Lundi 3 mai	Lundi 22 novembre
Lundi 7 juin	Lundi 6 décembre

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAV) – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION (PPA), SOUS-VOLETS PPA-CE ET PPA-ES

Le conseil municipal a approuvé les dépenses d'un montant de 10 000 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

PROJET DE VOIE DE CONTOUR À UNE ENTRAVE FERROVIAIRE SUR LA RUE DE LA GARE

Après l'analyse de plusieurs options proposées, le conseil municipal a privilégié l'option A (chemin Inter-Cité) comme voie de contour et autorise la conclusion d'une entente relative à la mise en œuvre et mandate Cmax-Transport (Développement Économique 02) à faire les démarches nécessaires auprès des propriétaires fonciers et du Canadien National afin de donner suite à cette entente.

ISOLATION DU CENTRE MARIUS SAUVAGEAU - CONTRAT

Le conseil municipal a accepté la soumission de Construction Louis Vaillancourt Inc. au montant de 5 352 \$ plus taxes pour faire l'isolation d'un mur de l'aréna.

MANOIR CHAMBORDAIS – APPUI À LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Le conseil municipal a appuyé la recommandation du comité d'analyse pour une aide financière de 785 \$ au Manoir Chambordais pour l'année 2020 dans le cadre du Règlement 2019-653 décrétant certains programmes d'aide financière en vertu de la section V, *Programme de soutien financier pour les projets structurants*, tout en respectant les conditions du comité.

CHEZ À VOS SOUHAITS – APPUI À LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Le conseil municipal a appuyé la recommandation du comité d'analyse pour une aide financière de 1 915 \$ au Chez à Vos Souhaits pour l'année 2020 dans le cadre du Règlement 2019-653 décrétant certains programmes d'aide financière en vertu de la section II, *Programme d'aide à l'entreprise privée*, tout en respectant les conditions du comité.

ACQUISITION D'ABRIS – SOUMISSION

Le conseil municipal a autorisé la direction générale à faire l'octroi d'un contrat d'un maximum de 5 000 \$ avec taxes afin de remplacer les abris de la salle Gaston Vallée, du centre d'entraînement et de faire l'acquisition d'un abri pour la mairie.

ENTRETIEN DES CHEMINS PRIVÉS - TRANSFERT

Le conseil municipal a accepté qu'un montant de 7 250 \$ du budget de l'entretien des chemins privés pour l'an 2020 soit transféré à l'an 2021.

COMPTES À PAYER

Voici les comptes en date du 31 octobre 2020 :

• Dépenses préautorisées :	522 821.79 \$
• Comptes payés :	4 084.27 \$
• Comptes à payer :	41 596.00 \$

ORDRE DE CHANGEMENT # 5 et 6 – PROLONGEMENT DE LA RUE DE L'AVENIR

Le conseil municipal a accepté l'ordre de changement # 5 pour un montant de 36 763.56 \$ plus taxes et l'ordre de changement # 6 pour un montant de 11 592.10 \$ plus taxes.

OFFICE D'HABITATION DES 5 FLEURONS (BUDGET RÉVISÉ 2020)

Le conseil municipal a approuvé le budget révisé 2020 de l'Office d'habitation des 5 Fleurons indiquant un déficit à répartir de 750 460 \$ et s'est engagé à assumer sa quote-part de 18 758 \$ pour les investissements effectués dans le cadre des travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisés et plus particulièrement son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées à même le Plan québécois des infrastructures.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE, 12 CHEMIN MON-CHEZ-NOUS

Le locataire s'adresse à la Municipalité dans le but d'obtenir une dérogation mineure afin de permettre la régularisation de l'implantation de la résidence ainsi que la reconstruction d'un bâtiment accessoire dans une partie de la cour latérale, le tout localisé au 12, chemin Mon-Chez-Nous. Le conseil municipal a accepté la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement d'accorder la demande de dérogation mineure visant à réduire la marge avant à 6.66 mètres plutôt que 8 mètres et de réduire la marge arrière à 1.65 mètre plutôt que 10 mètres pour la régularisation de l'implantation de la résidence et de réduire la marge latérale à 0.82 mètre plutôt que 1 mètre pour la reconstruction de la remise.

ATTEINTE AUX POUVOIRS DE ZONAGE DES MUNICIPALITÉS ET À LA CAPACITÉ DES CITOYENS DE SE PRONONCER SUR LA RÉGLEMENTATION DE LEUR MILIEU DE VIE

Suivant l'opposition du milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de loi 49 déposé à l'automne 2019 de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en matière de zonage en ce qui a trait aux établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales (location de type Airbnb). Cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de location dans nos communautés. Le conseil municipal a adopté une résolution pour indiquer au gouvernement du Québec ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, étant donné qu'il retire un pouvoir essentiel aux municipalités.

DEMANDE DE MODIFICATION RÈGLEMENTAIRE, 14 RUE DE L'AVENIR

La propriétaire d'Immeuble Alca s'adresse à la Municipalité pour que cette dernière procède à une modification au règlementaire zonage 2018-621 de sorte à agrandir la zone industrielle 1I à même la zone 5CO et ce dans l'objectif de pouvoir procéder à l'installation d'un conteneur maritime. Le conseil municipal a accepté la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement d'autoriser la modification règlementaire.

DEMANDE DE MODIFICATION RÈGLEMENTAIRE, 699 ROUTE DE LA POINTE

Les propriétaires du 699, route de la Pointe s'adressent à la Municipalité pour que cette dernière procède à une modification au règlement de zonage 2018-621 de sorte à permettre l'ajout d'un usage secondaire d'ergothérapeute en zone de villégiature. Le conseil municipal a accepté la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement d'autoriser la modification règlementaire.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE, 217 CHEMIN DE LA POINTE-AUX-PINS

Le propriétaire s'adresse à la Municipalité dans le but d'obtenir une dérogation mineure afin de permettre l'agrandissement d'un bâtiment accessoire dans la cour avant, le tout localisé au, 217 chemin de la Pointe-aux-Pins. La portée de la demande dérogation étant de déroger à l'article 109 du règlement de zonage 2018-621 de manière à permettre la réduction de la marge avant à 2 mètres plutôt que 8 mètres. Le conseil municipal a accepté la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement d'accorder la dérogation mineure, visant à réduire la marge avant à 2 mètres, exclusivement donnée pour le bâtiment accessoire.

FÉLICITATIONS – LAURA DELISLE

Le conseil municipal veut féliciter Laura Delisle, étudiante de 5^e secondaire de la Cité étudiante de Roberval, native de Chambord et récipiendaire de la Grande lauréate provinciale Forces AVENIR dans la catégorie « Élève engagé » ainsi qu'une bourse d'études universitaires de l'UQAC.

FÉLICITATIONS – ANDRÉE CHIASSON

Le conseil municipal veut féliciter madame Andrée Chiasson, responsable de la bibliothèque municipale de Chambord, pour ses quinze années de service. La direction et les administrateurs du réseau BIBLIO transmettent également leurs félicitations pour cette distinction.

FÉLICITATIONS – OLIVIER DELAUNIÈRE

Le conseil municipal veut féliciter monsieur Olivier Delaunière, gagnant du Championnat canadien d'homme fort de l'Association canadienne des athlètes de force amateurs (ACAFA) chez les maîtres poids lourds (40 ans et plus) ainsi que sa qualification pour le World's Strongest Games en Floride, en novembre 2021.

FÉLICITATIONS – ANNE-MARIE DESBIENS

Le conseil municipal veut féliciter madame Anne-Marie Desbiens, gagnante du prix Or de la catégorie « Les narrations culinaires » du 23^e concours Taste Canada Awards/Les Lauréats des Saveurs du Canada, qui vise à désigner les meilleurs ouvrages traitant de cuisine et de gastronomie, pour son livre « *Mieux conserver ses aliments pour moins gaspiller* ».

REMERCIEMENTS – JEAN-PAUL LAROCHE

Le conseil municipal veut remercier monsieur Jean-Paul Laroche pour ses nombreuses années de service au sein de la Corporation de développement de Chambord comme président.

REMERCIEMENTS – ACTIVITÉ D'HALLOWEEN

Le conseil municipal tient à remercier les organismes municipaux et la coordonnatrice au développement et à l'animation pour l'organisation de l'activité d'Halloween ainsi qu'au grand public pour sa participation. L'opération fut une belle réussite pour tous.

PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 7 DÉCEMBRE 2020 À 19 h - Pour y participer par visioconférence, veuillez écrire au dg@chambord.ca

Pour des informations supplémentaires et voir toutes les résolutions, vous trouverez sur notre site Internet les procès-verbaux des séances du conseil.



La Maison des jeunes L'Entre-Parenthèse de Chambord est activement à la recherche de parents qui aimeraient s'impliquer dans son dynamique, convivial et formidable Conseil d'administration qui travaille pour et avec les jeunes afin de leur offrir un milieu de vie à leurs images. Si ce beau défi vous intéresse et pour plus d'informations, vous pouvez communiquer avec nous par courriel à l'adresse suivante : mdj_chambord@hotmail.com ou au 418 342-6274 poste 310.

La Maison des jeunes remercie toutes les personnes qui viennent déposer leurs bouteilles et canettes vides dans le bac prévu à cet effet. Vos généreux dons sont très appréciés !

BIBLIOTHÈQUE DE CHAMBORD

La bibliothèque est ouverte tous les mercredis de 13 h à 15 h et de 18 h 30 à 19 h 30.

Dû à la situation entourant la covid-19 des mesures sanitaires ont été prises :

- Le port du couvre-visage est obligatoire à partir de 10 ans ;
- On se désinfecte les mains en entrant ;
- On respecte les mesures de distanciation en tout temps ;
- Vous devez suivre la signalisation au sol ;
- Une personne à la fois dans la bibliothèque.

Les personnes n'ont pas accès aux rayons de livres. Vous devez demander vos livres d'avance par :

- Facebook ;
- Ou en téléphonant au 418 342-6274 poste 341.

Vous pouvez déposer vos livres dans la chute à livres à l'extérieur ou venir les porter à l'intérieur si vous avez à venir à la bibliothèque. Ils seront placés en quarantaine pour 24 heures.



Si vous avez des questions, vous pouvez communiquer avec madame Andrée Chiasson au 418 342-6477, coordonnatrice de la bibliothèque.

INFO MUNICIPALITÉ

Prochaine date de tombée : 9 décembre 2020
 Publication le 11 décembre 2020

